



Commune  
de  
SCHUTTRANGE

# REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Grand-Duché de Luxembourg

Séance du 7 octobre 2024

**Présents :** Claude MARSON, bourgmestre  
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

**Objet : Modification urgente du règlement de circulation communale**

### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux de raccordement effectués par l'entreprise de construction SOPINOR, au nom et pour compte des sociétés anonymes POST et CREOS, aux abords du chemin repris CR 132, rue Principale, à Munsbach ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 4 octobre 2024 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 7 octobre 2024 ;

### **arrête u n a n i m e m e n t**

**Art.1° À partir du 7 octobre 2024 jusqu'au 6 décembre 2024 inclus, de 07h30 à 16h00, la circulation sur le chemin repris CR 132, rue Principale à Munsbach est réglementée comme suit :**

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
A, 16a - Signalisation lumineuse	Un côté de la rue est complètement fermé à la circulation. Par conséquent, le trafic est régulé par des feux tricolores.		245 – 266 CR 132 Rue Principale Munsbach

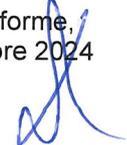
**Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,  
Schuttrange, le 7 octobre 2024

  
Claude MARSON  
Bourgmestre



  
c. s. Alain DOHN  
Secrétaire communal